



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1031-24-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 3 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1031-24-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5^e jour d'avril 2023.

La greffière,

Eve-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques